



Monsieur Le Directeur
ALTER
48 C Bd du Maréchal Foch – BP 80110
49101 Angers Cedex 02

Le Président

Angers, le 9 avril 2019

Réf : JJC0190206/VB
Objet : ZAC des Pâtisseries Longuenée-en-Anjou
Dossier suivi par : Jacques JAULIN
Tel : 02 41 96 75 86 - Fax : 02 41 96 75 87
Jacques.jaulin@pl.chambagri.fr

Siège Social
14 Avenue Jean Joxé – CS 80646
49006 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 96 75 00
Fax : 02 41 96 75 01
accueil@maine-et-loire.chambagri.fr

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la concertation relative au projet de création de la ZAC des Pâtisseries sur le territoire de la Meignanne à Longuenée-en-Anjou, vous avez sollicité notre avis.

La commune de Longuenée en Anjou est une des quatre polarités sur laquelle s'appuie le schéma de développement d'Angers Loire Métropole.

Le projet de ZAC, à vocation essentiellement résidentielle, s'inscrit à la fois dans les objectifs du SCOT et du PLUI. L'opération projetée participe au renforcement et à la constitution de cette polarité.

Le projet couvre environ 11 hectares ; lesquels correspondent à la zone 1AU du PLUI d'Angers Loire Métropole en vigueur. L'opération d'aménagement, située en continuité du bourg, prévoit la réalisation d'environ 200 logements.

L'activité agricole représente 80% de l'emprise actuelle du projet. Le parti d'aménagement retenu qui vise une densité de logements supérieure à 20 logements/ha, ainsi que l'urbanisation des « dents creuses » au sein de l'enveloppe urbaine existante, sont de nature à limiter la consommation de foncier agricole. En conséquence, nous émettons un avis favorable sur la création de la ZAC.

Dans le cadre de l'application du décret n° 2016-1190, auquel est soumis ce projet, une concertation est en cours afin de mettre en œuvre des mesures de compensation agricole en lien avec l'impact foncier du projet.

Je demeure à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes meilleurs sentiments.

